

12.12.2022 - 15:19 Uhr

Rejet de la plainte contre la NZZ: le Conseil de la presse n'a pas à trancher des questions scientifiques contestées (prise de position 39/2022)

Berne (ots) -

Parties: Union Schweizerischer komplementärmedizinischer Ärzteorganisationen c. "Neue Zürcher Zeitung"

Thèmes: Vérité / Dénaturation des faits

Plainte rejetée

Résumé

La NZZ a publié en décembre 2021 un article intitulé: "Impfempfehlung? Nein, dazu können sich Schweizer Homöopathen nicht durchringen." (Recommandation de se vacciner? Non, les homéopathes suisses ne peuvent s'y résoudre). Il y était remarqué la chose suivante: près de 10 pour cent des Suisses et des Suissesses essaient de se soigner au moyen de granules, selon un sondage datant de 2014, quand bien même il n'existe aucune preuve scientifique que les produits homéopathiques ont plus d'effet que des placebos. De nombreux tenants de la 'médecine douce', sinon tous, sont sceptiques envers la médecine fondée sur l'évidence. Et par conséquent sensibles aux théories complotistes sur les supposés dommages provoqués par la vaccination contre le Covid-19.

L'Union des sociétés suisses de médecine complémentaire a porté plainte contre ce texte. L'affirmation du journaliste de la NZZ selon laquelle il n'y aurait aucune preuve de l'efficacité des médicaments non conventionnels est fautive, il existe des études en témoignage. La deuxième affirmation selon laquelle les partisans de la médecine complémentaire sont réceptifs aux théories complotistes est l'expression pure et simple, non déclarée, d'une opinion. Il existe d'ailleurs des études prouvant qu'il n'y a aucun lien entre la prise de médicaments homéopathiques et la disposition à se faire vacciner.

Le Conseil de la presse constate dans sa décision qu'il ne lui incombe pas de trancher des questions scientifiques contestées. Il a seulement pour tâche de voir si un texte répond aux exigences de la Déclaration des devoirs et des droits du/de la journaliste.

La plainte a été rejetée au terme d'intenses discussions. La plaignante a certes présenté des études prouvant l'efficacité des médicaments alternatifs, mais il existe inversement des voix scientifiques tout aussi sérieuses qui la contestent. Le dictionnaire définit "l'évidence" comme le caractère de ce qui s'impose à l'esprit avec une telle force qu'on n'a besoin d'aucune autre preuve pour en connaître la vérité, la réalité. La formulation utilisée n'est donc pas fautive; mais il aurait été souhaitable que la NZZ s'exprime de manière plus nuancée.

En ce qui concerne la constatation que les partisans de la médecine complémentaire sont réceptifs aux théories complotistes et se font plus rarement vacciner, il existe des preuves pour et contre, et il n'est pas possible non plus d'affirmer qu'il y a atteinte à la "déclaration" sur ce point.

Contact:

Schweizer Presserat
Conseil suisse de la presse
Consiglio svizzero della stampa
Ursina Wey
Geschäftsführerin/Directrice
Rechtsanwältin
Münzgraben 6
3011 Bern
+41 (0)33 823 12 62
info@presserat.ch
www.presserat.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100018292/100900042> abgerufen werden.